

**Compte rendu  
de la réunion tenue  
à la salle du Club optimiste  
de Sainte-Sophie**

**le 27 mars 2008**

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot  
C.P. 42008, succ. Saint-Louis  
Québec (Québec) G1W 4Y3

## TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	3
2.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2007 .....	3
3.	RAPPORT D'ACTIVITÉS .....	4
3.1	Pré-consultation sur le projet de développement .....	4
3.2	Registre des plaintes .....	4
3.3	Suivi du programme d'abattage sélectif .....	7
4.	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2007 .....	8
5.	APPROBATION DU SITE WEB .....	9
6.	PRÉSENTATION SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE REJET .....	11
7.	PRÉCISIONS SUR LA TECHNOLOGIE <i>PLASCO</i> .....	18
8.	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION .....	19

### **Liste des annexes**

Annexe 1	Liste des présences
Annexe 2	Ordre du jour
Annexe 3	Registre des plaintes
Annexe 4	Présentation du site web
Annexe 5	Tableau sur la qualité des eaux de rejet

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour cette première réunion du Comité de vigilance pour l'année 2008. La liste des présences figure à l'annexe 1 et l'ordre du jour à l'annexe 2.

Il cède ensuite la parole à Mme Stella Anastasakis, directrice de projets chez *Transfert Environnement*, qui agit à titre d'animatrice de la réunion. L'animatrice suggère de faire un tour de table avant de débiter la réunion afin que tous les membres se présentent.

## 2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2007

Mme Anastasakis mentionne que le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2007 a été envoyé aux participants avec l'invitation pour la présente réunion. Elle leur demande s'ils ont des modifications ou commentaires sur le compte rendu.

Un participant mentionne qu'à la page 12, il est inscrit à la deuxième ligne « Madame Danielle Simard, représentante de la municipalité », alors que Mme Simard est représentante de la MRC de La-Rivière-du-Nord. Il suggère par conséquent que la phrase soit remplacée par « Madame Danielle Simard, représentante de la MRC de La-Rivière-du-Nord ».

Sous réserve de cette modification, le compte rendu est adopté par les membres du Comité.

À la suite de cette intervention, les commentaires et suggestions suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le compte rendu a été envoyé par courriel ?</i>	M. Vincelette répond que le compte rendu est systématiquement envoyé par courriel avec la convocation de réunion.
<i>Dans le compte rendu, il est inscrit que l'analyse de la qualité des eaux a lieu une seule fois par année, est-ce suffisant ?</i>	Cette question sera abordée ultérieurement dans le point sur la présentation de la qualité des eaux de rejet qui se trouve à l'ordre du jour.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉS

#### 3.1 Pré-consultation sur le projet de développement

M. Vincelette mentionne que la pré-consultation sur le projet de développement prévu pour 2010 a pris fin le 13 février 2008 avec la séance de validation, consacrée à l'approbation par les participants du Rapport de pré-consultation sur l'étude d'impact. Il ajoute que le rapport leur a été remis au début de la réunion.

Il poursuit en rappelant les activités qui ont eu lieu dans le cadre de la démarche et ajoute que le déroulement du processus de pré-consultation est satisfaisant. Il conclut en mentionnant les étapes à venir, soit le dépôt du rapport de l'étude d'impact, la tenue potentielle d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), et une décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur le projet.

À la suite de son intervention, les commentaires et suggestions suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le rapport sera envoyé par la poste aux membres absents ?</i>	M. Vincelette répond que se sera fait.
<i>Combien de participants ont assisté aux activités de la pré-consultation ?</i>	Un participant répond que l'information se trouve à la page 7 du rapport. M. Vincelette ajoute que pour l'ensemble des activités, il y a eu 46 participants.

**ACTION DE SUIVI :**

Envoyer par la poste le Rapport de pré-consultation sur l'étude d'impact aux membres du Comité absents.

#### 3.2 Registre des plaintes

M. Simon Mercier, directeur des opérations, mentionne que quatre plaintes ont été acheminées à WM depuis la dernière réunion en décembre 2007. Il poursuit en soulignant que l'ensemble des plaintes porte sur les odeurs et conclut en présentant les plaintes, de même que les mesures correctives qui ont été prises par WM. La liste des plaintes se trouve à l'annexe 3.

À la suite de son intervention, les commentaires et suggestions suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Je réside à proximité du site et c'est moi qui ai fait les plaintes sur les odeurs de biogaz. Je peux vous dire qu'avec les années, je détecte les différents types d'odeurs en provenance du site.</i></p>	
<p><i>La phase 2A, est-ce celle de l'ancien site de Richer et de WM ?</i></p>	<p>M. Simon Mercier répond qu'il s'agit de l'ancien site exploité entre 1990 et 2000.</p>
<p><i>Vous acheminez les biogaz chez Gaz Métro, dans ce cas, est-ce que ce sont les biogaz qui sentent ou ce sont les gaz valorisés ?</i></p>	<p>Oui, en effet, les biogaz sont acheminés aux installations de Gaz Métro situées sur le site. Afin que Cascades puisse utiliser les biogaz à des fins énergétiques, il faut d'abord que Gaz Métro les traite.</p> <p>L'humidité qu'ils contiennent doit être extraite. Pour ce faire, les biogaz circulent dans le système où le glycol, un composé chimique, permet d'assécher l'humidité. Les biogaz asséchés peuvent ensuite être utilisés à des fins énergétiques.</p> <p>Le glycol et l'eau extraits des biogaz sont, pour leur part, récupérés dans un bassin où l'on chauffe le tout afin de faire évaporer l'eau et conserver le glycol pour les traitements suivants.</p> <p>Les vapeurs qui sont générées par le traitement de l'eau sont brûlées à l'aide du système de brûleurs. Puisque ce sont ces vapeurs qui produisent des odeurs, lorsque le système de brûleurs ne fonctionne pas à son plein rendement, des odeurs peuvent s'en dégager.</p> <p>Il y a eu des problèmes pendant les premières années, mais maintenant la situation est contrôlée.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	Toutefois, entre la période d'arrêt et de remise en marche du système, lors de pannes d'électricité par exemple, il se peut que des odeurs se dispersent.
<i>La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dépose des plaintes. Est-ce que les odeurs se propagent jusque dans le centre-ville ?</i>	Un participant répond que oui. Au cœur de la Ville, soit à 5 kilomètres du site, surtout lorsqu'il fait froid et que la pression atmosphérique est basse, puisque les odeurs migrent à l'horizontal.
<i>L'intensité des odeurs est-elle forte ?</i>	Un participant répond que ça varie, mais que parfois les odeurs sont senties même dans la voiture lorsque les fenêtres sont fermées.
<i>On peut comprendre que le système ne fonctionne pas bien lors de pannes d'électricité, mais il y a une génératrice au site, non ?</i>	M. Mercier répond que oui et ajoute qu'il faut toutefois comprendre que les conditions météorologiques comme il y a eu à ce moment là sont exceptionnelles. Il y avait une alimentation discontinue d'électricité, c'est-à-dire que le courant venait et repartait à répétition, c'est d'ailleurs la raison principale.  Un participant ajoute qu'il n'y a pas eu d'autres plaintes depuis cet incident.
<i>Où se situe la phase 2A ?</i>	M. Daniel Brien montre la zone sur la carte du site et spécifie qu'il s'agit de la phase d'exploitation située au nord-ouest de la propriété de WM.
<i>À l'arrière, est-ce Sainte-Anne-des-Plaines ?</i>	Oui.

### 3.3 Suivi du programme d'abattage sélectif

M. Mercier mentionne qu'il n'y a pas eu d'abattage sélectif depuis la dernière réunion en décembre 2007 étant donné que le permis d'abattage sélectif n'est pas valide pour la période de janvier à mars. Il ajoute que le rapport sur l'efficacité des mesures d'abattage, tel que demandé dans l'octroi du permis par le Service canadien de la faune (SCF), sera terminé sous peu et déposé aux fins de suivi et d'analyse du programme par le SCF.

À la suite de son intervention, les commentaires et suggestions formulés sont les suivants :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il beaucoup de goélands au site présentement ?</i>	M. Mercier répond qu'en raison de la neige sur le site on observe un peu moins d'individus que dans la période précédant le programme d'abattage sélectif, soit environ 4 000 individus.
<i>Dans le rapport, il est fait mention que le programme est valide jusqu'au 15 octobre.</i>	Oui, en effet, mais WM a obtenu une prolongation jusqu'au 30 novembre.
<i>Est-ce que le programme est débuté à l'heure actuelle ?</i>	Non, les mesures d'effarouchage ont débuté, mais le permis ne permet pas encore de procéder à l'abattage sélectif.
<i>Il y a un comité formé pour traiter du sujet des goélands, n'est-ce pas ?</i>	Oui, il existe un comité de concertation et de coordination sur la problématique des goélands. Des études sont en cours de réalisation. WM fait tout pour que les goélands ne viennent pas s'alimenter au site.
<i>Le rapport du programme d'abattage sélectif de TECSULT sera-t-il présenté lors d'une prochaine réunion ?</i>	Oui, ce sera présenté dès qu'il sera dans sa forme finale pour envoi au SCF.
<i>Combien de temps dure le programme ?</i>	Trois ans à raison de huit mois par année.
<i>De quelle façon se fait l'abattage ?</i>	Avec un fusil.

**ACTION DE SUIVI**

Mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion la présentation du rapport du programme d'abattage sélectif produit par TECSULT.

## Pause

### 4. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2007

L'animatrice, Mme Anastasakis, mentionne que le rapport annuel faisant état de l'année d'activités 2007 du Comité a été envoyé avec la convocation aux fins d'approbation par les membres. Elle leur demande ensuite s'ils ont des modifications ou des commentaires sur le contenu du rapport.

Les participants demandent les modifications suivantes :

- Changer, à la page 4 dans le tableau de la composition du Comité, le nom de Marie-Josée Desrosiers par celui de Danielle Larouche (Club récréatif et équestre des Laurentides), ainsi que le nom de Danielle Larouche par celui de Martin Drapeau (Conseil régional de l'environnement de Lanaudière);
- Remplacer, à la page 4 dans le tableau de la composition du Comité, le nom de « Conseil régional de l'environnement de Lanaudière » par le nom « Conseil régional de l'environnement des Laurentides »;
- Ajouter, à la page 11 au point 3.6, des explications quant à la démarche ayant mené à l'envoi de la lettre de demande auprès du MDDEP des résultats des analyses de la qualité de l'air.

Une proposition de modification a été faite concernant le fait d'ajouter, à la page 13 dans le deuxième paragraphe, le nom de Waste Management à la suite de celui du Comité. La modification est rejetée par les participants.

Il est conclu que les modifications seront envoyées par courriel aux membres du Comité aux fins d'approbation.

**ACTION DE SUIVI**

Envoyer les modifications du Rapport annuel 2007 par courriel aux membres du Comité aux fins d'approbation.



## 5. APPROBATION DU SITE WEB

M. Vincelette mentionne d'entrée de jeu que le lien pour l'approbation du site web qui devait être envoyé aux membres du Comité pour qu'ils aient un accès privé à la version préliminaire du site n'a pas été envoyé tel que convenu lors de la dernière réunion pour des raisons techniques.

Il poursuit en mentionnant qu'il a tout de même préparé une présentation visuelle afin que les membres voient la version préliminaire. La présentation se trouve à l'annexe 4.

À la suite de son intervention les commentaires et suggestions suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pourquoi est-ce que dans l'adresse du site il est inscrit Infografik et non pas l'adresse du Comité ?</i>	M. Vincelette répond qu'il s'agit d'une adresse temporaire, logée dans le site du webmestre, utilisée pour visionnement privé avant la mise en ligne.
<i>Le lien sera-t-il envoyé ?</i>	Oui, avant la prochaine réunion.
<i>Un participant suggère d'ajouter une rubrique pour déposer les articles de journaux.</i>	Il y en a une, il s'agit de la section « communications ».
<i>Il faudrait mettre les informations sur le projet de développement.</i>	Il y a un lien vers le site de WM à Sainte-Sophie où les informations y sont présentées.  Un participant ajoute qu'il ne faut pas perdre de vue que c'est le site du Comité et non pas celui du site ou de WM.
<i>Il pourrait y avoir des articles de presse sur le site, par exemple.</i>	M. Vincelette répond qu'il s'agit du site du Comité et qu'il prendra la forme que les membres souhaitent lui donner. Il ajoute que ça peut être fait.
<i>Les réunions du Comité ne sont pas annoncées dans le journal Contact de la municipalité. On ne parle pas de nous. On ne devrait pas avoir un lien avec eux, quelque chose du genre.</i>	Le président pourrait demander par écrit que les réunions fassent l'objet d'un avis public dans le journal.

<b>Questions ou commentaires</b>	<b>Réponses</b>
<i>Il faudrait qu'il y ait une référence rapide, l'adresse de courriel pour les communications avec le Comité, par exemple.</i>	<p>Si les membres le souhaitent, c'est une possibilité.</p> <p>Il faudrait que vous formuliez des suggestions et commentaires précis pour la prochaine réunion.</p>
<i>Le représentant du Conseil régional de l'environnement propose aux membres du Comité que le CRE prenne en charge les demandes d'information qui sont adressées au Comité par courriel, moyennant un petit budget. Pour simplifier la procédure, l'adresse du CRE pourrait être donnée en référence.</i>	<p>Les membres du Comité confirment qu'ils n'ont pas de budget.</p> <p>Ils ajoutent qu'ils sont bénévoles et qu'ils acceptent de répondre directement aux demandes.</p>
<i>Qui paye pour la mise en place et l'hébergement du site Web ?</i>	<p>M. Vincelette mentionne que le site est indépendant, mais sa mise en place et son entretien sont aux frais de WM.</p>
<i>Un participant souhaite que le Comité puisse communiquer directement avec le public, on peut engager quelqu'un pour le faire, on ne peut pas toujours demander cela à des bénévoles.</i>	<p>Un participant répond que le Comité est indépendant de WM et de toutes autres organisations.</p> <p>M. Vincelette ajoute que dans le compte rendu de la dernière réunion à la page 4, dans le point portant sur le site web, il est mentionné que le président pourrait agir à titre d'interlocuteur avec le public et répondre aux diverses demandes d'information, s'il le souhaite.</p> <p>M. Vincelette conclut que pour le moment il est préférable de laisser ce point en suspend et d'y réfléchir afin d'en rediscuter lors de la prochaine réunion.</p>

### **ACTIONS DE SUIVI**

Envoyer le lien du site web aux membres du Comité avec la convocation en prévision de son approbation pour la prochaine réunion.

Rappeler aux membres dans la convocation pour la prochaine réunion de formuler des suggestions et commentaires précis quant aux modifications du site web qu'ils souhaitent.

## **6. PRÉSENTATION SUR LA QUALITÉ DES EAUX DE REJET**

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement, mentionne que le point a été mis à l'ordre du jour à la suite d'une demande par les membres du Comité lors d'une réunion précédente.

Il poursuit avec sa présentation sur les eaux de rejets. Il explique, entre autres, la technique de traitement des eaux, dont leur captage et acheminement au sein du système de traitement, ainsi que les résultats d'analyses de la qualité. Le tableau des résultats d'analyses se trouve à l'annexe 5.

À la suite de son intervention, les commentaires et suggestions suivants sont formulés :

<b>Questions ou commentaires</b>	<b>Réponses</b>
<i>Est-ce que vous considérez à la suite du traitement que les eaux sont potables ?</i>	<p>M. Lacombe répond que non car le traitement n'est pas fait pour cela.</p> <p>Un participant mentionne que c'est fait aux États-Unis, mais non au Québec et au Canada.</p> <p>M. Brien ajoute qu'il souhaite connaître ces expériences. Il poursuit en soulignant que le but ultime du traitement des eaux est de minimiser les impacts sur l'environnement et que le traitement actuel répond aux règles de l'art.</p>
<i>Est-ce que la conduite de captage des eaux est souterraine ?</i>	Oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Y a-t-il de la végétation à la sortie de la conduite ? Est-ce qu'il y a moins d'animaux qui vont s'abreuver dans ce secteur ?</i></p>	<p>M. Lacombe mentionne que le MDDEP fixe des objectifs que le promoteur de site doit rencontrer. Certains ne peuvent pas être atteints parce que les technologies ne sont pas disponibles, mais WM met tout en œuvre pour atteindre ces objectifs.</p> <p>Par ailleurs, WM a eu des échanges avec des personnes du milieu récepteur et ils n'ont noté aucun impact spécifique sur le milieu.</p>
<p><i>Est-ce qu'il y a une grande différence entre la qualité des eaux de rejet et celle du milieu qui accueille ces eaux, soit le ruisseau aux Castors ? Est-ce qu'il y a un fort débit de rejet ?</i></p>	<p>Il faut comprendre que le débit du ruisseau aux Castors n'est déjà pas très fort. Pendant certaines périodes le débit des eaux de rejet est plus grand que celui du ruisseau, or WM s'est engagé à le réduire.</p> <p>Un participant ajoute que c'est pour cette raison que WM a fait une demande d'autorisation pour rejeter les eaux traitées dans la rivière Jourdain qui a un plus grand débit.</p> <p>M. Brien ajoute qu'ainsi les eaux de rejet auront encore moins d'impact sur le milieu récepteur, puisque le débit de la rivière est beaucoup plus élevé.</p>
<p><i>Quand seront faits les travaux pour cela ?</i></p>	<p>Dès que l'avis d'autorisation sera obtenu, si tout va bien ce sera en construction au mois de juin. La demande a été faite, WM est en attente de la réponse du MDDEP à ce sujet.</p>
<p><i>Les eaux de rejet du site sont de meilleure qualité que les normes du MDDEP en vigueur à l'heure actuelle, est-ce vrai ?</i></p>	<p>M. Lacombe mentionne que les résultats sont ceux de l'année 2007. Il poursuit en ajoutant que les analyses sont faites en fonction de sept paramètres fixés par le MDDEP.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>Avant le rejet, un échantillon est obligatoirement pris dans les bassins par un technicien de la firme Premier Tech environnement, qui l'envoie ensuite au laboratoire pour analyse.</p> <p>Il souligne que les paramètres devant être vérifiés sont le PH, l'azote ammoniacal, les matières en suspension, la demande biologique en oxygène (DBO5), les phénols, le zinc et coliformes fécaux. Le tableau présente la norme pour chacun des paramètres. Pour certaines périodes, il n'y a pas eu de rejet, donc il n'y a pas de résultat.</p>
<i>Est-ce que l'on peut avoir le graphique que vous présentez en annexe du compte rendu ?</i>	Oui, ce sera fait.
<i>Qu'est-ce qui fait que les chiffres varient pour le paramètre des coliformes fécaux ?</i>	<p>La limite est de 275 par 100 millilitres, mais il y a eu un épisode à 320. Toutefois, comme il y a deux types de mesure, soit ponctuelle et mensuelle, et que la moyenne des valeurs pour ce paramètre pour la mesure mensuelle ne dépasse pas la moyenne admise en termes de norme, il est conforme.</p> <p>Cet épisode est donc isolé, puisque les normes mensuelles fixées par le ministère sont atteintes. WM maintient que de tels épisodes, s'ils demeurent isolés, n'ont pas de conséquences sur la qualité de l'eau.</p>
<i>Je comprends votre moyenne, mais quelle est la cause des épisodes de surpassement des normes?</i>	Le paramètre des coliformes fécaux est un paramètre très sensible qui varie facilement. À l'inverse, leur effet n'est pas cumulatif.
<i>Cette explication n'est pas satisfaisante.</i>	Malheureusement, les coliformes fécaux se retrouvent partout.

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>Par exemple, à la maison, juste le contact d'un verre d'eau avec les doigts peut faire augmenter drastiquement la valeur en coliformes fécaux.</p>
<p><i>En tant que membre du CRE, j'ai déjà travaillé avec ce paramètre. La norme pour la baignade est de 200 coliformes par 100 millilitres et la norme pour les eaux brutes de consommation est de 500.</i></p> <p><i>La valeur des eaux au point de rejet a déjà atteint 7 000 à l'usine des eaux de Boisbriand.</i></p>	<p>M. Lacombe répond en mentionnant que dès que les analyses témoignent d'un dépassement de la norme, des désinfectants sont ajoutés par WM afin de contrôler la situation.</p> <p>Il souligne que les analyses de la qualité des eaux de rejet sont effectuées par des laboratoires spécialisés et indépendants, ces tests sont donc officiels.</p> <p>M. Brien ajoute que le gouvernement établit des moyennes et des normes maximales. Quand on regarde les chiffres des analyses en comparaison avec ceux-là, ils peuvent paraître hauts. En fait, certaines eaux ont parfois une valeur de plusieurs millions en ce qui a trait au paramètre des coliformes fécaux. De plus, la science des coliformes fécaux n'est pas exacte.</p>
<p><i>WM purifie les eaux avec du phosphore, mais ce n'est pas très bon pour les algues bleues. Est-ce que vous y allez au minimum ? Est-ce que vous aurez éventuellement des techniques de rechange ? Quelles sont les procédures de contrôle adoptées par WM ?</i></p>	<p>M. Brien explique que l'eau de lixiviation ne comporte pas de phosphore. C'est d'ailleurs pour cette raison que le MDDEP n'inclut pas cet élément dans le protocole d'analyse des contaminants.</p> <p>Actuellement, pour faire le traitement des matières biologiques, le procédé consiste à ajouter de l'acide phosphorique afin de balancer les nutriments. Or, le phosphore ne fait pas partie des paramètres à vérifier hebdomadairement selon les normes du MDDEP.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	<p>WM a fait l'échantillonnage l'année dernière et le résultat est de 0,94 milligrammes de phosphore par litre d'eau, ce qui n'a pas de conséquences sur les algues bleues.</p> <p>Par ailleurs, avec la mise en place d'un système automatisé de pompes doseuses d'acide phosphorique, nouvelle méthode de contrôle informatisé du débit des nutriments, la valeur de phosphore sera encore réduite dès cette année.</p>
<i>C'est pour cette raison que l'échantillonnage est réalisé une seule fois par année ?</i>	<p>Oui, le MDDEP demande des échantillons une fois par année pour le phosphore.</p> <p>Une participante ajoute que c'est la norme.</p> <p>M. Brien mentionne qu'en ce qui concerne l'ajout de phosphore, c'est très onéreux, alors le minimum est ajouté aux fins de traitement.</p>
<i>WM envoie-t-il du phosphore dans la rivière ?</i>	<p>Non, uniquement dans les bassins de traitement des eaux.</p>
<i>Le phosphore ne se rend pas jusque là ?</i>	<p>M. Brien répond que dans les bassins de traitement, le phosphore est nécessaire, car les bactéries se nourrissent de cela pour mieux faire le travail de traitement.</p>
<i>Donc le phosphore a été digéré.</i>	<p>Oui. Pour ce qui est de la suggestion d'effectuer l'échantillonnage plus d'une fois l'an, WM la prend en note et on va vérifier auprès des techniciens d'analyse.</p> <p>Une participante ajoute que le phosphore est aussi nécessaire dans les lacs et que les problèmes d'algues bleues surviennent lorsqu'il y en a trop.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
	M. Lacombe ajoute que le phosphore est mis dans le premier bassin de traitement et non dans le dernier et donc, il y a moins de chance que le phosphore se retrouve dans la rivière.
<i>Les problèmes de coliformes fécaux sont souvent liés aux activités agricoles.</i>	
<i>Le système de traitement sera en service quand ?</i>	M. Brien répond qu'il est déjà en fonction.
<i>Le procédé est-il le même que le bassin de traitement aéré ?</i>	<p>Non, le principe est bien meilleur que celui des bassins aérés. Il s'agit d'une enceinte fermée. Donc le traitement et les paramètres sont beaucoup mieux contrôlés.</p> <p>M. Lacombe mentionne qu'il est de plus possible de traiter un plus gros volume dans les bassins fermés que ceux aérés, car le traitement est beaucoup plus efficace et rapide.</p> <p>M. Brien ajoute que les bassins aérés ne permettent pas d'enlever l'azote ammoniacal comme le fait le système de bassins fermés, car il permet d'en réduire la quantité jusqu'à une valeur très faible.</p>
<i>Avant le traitement, il y a combien de milligrammes par litre d'azote ammoniacale ?</i>	Dans un site d'enfouissement, il est possible de retrouver 1 000 milligrammes par litre.
<i>Le tableau présente les résultats pour toute l'année ?</i>	Oui, il s'agit des résultats pour toute l'année 2007.
<i>Concrètement, est-ce qu'une barbotte, par exemple, peut vivre dans ces eaux ?</i>	WM ne peut répondre à cette question, mais il est important de savoir que les normes du MDDEP sont établies en fonction du milieu récepteur.



Questions ou commentaires	Réponses
	On se base généralement sur les normes américaines et européennes, car au Québec peu de tests sont faits à ce sujet.
<i>Y a-t-il des poissons dans la rivière Jourdain ?</i>	Oui, il y a des poissons et des grenouilles.
<i>Au point de rejet, le ruisseau aux Castors, y a-t-il des résidences et des baigneurs ?</i>	Non, uniquement un sentier équestre.
<i>Et à la rivière Jourdain ?</i>	<p>Oui, mais le débit est 7 à 8 fois plus grand que le ruisseau aux Castors. S'il y a des baigneurs dans la rivière, peut-être, mais il s'agit tout de même d'un milieu agricole.</p> <p>Donc la baignade n'est pas souhaitable, d'autant plus que d'autres usines d'épuration y rejettent leurs eaux après traitement.</p>
<i>Où est la rivière Jourdain ?</i>	À l'aide d'une représentation du site sur l'écran, M. Mercier indique la rivière Jourdain. Il mentionne qu'elle passe à travers le village de Sainte-Sophie et que vis-à-vis la montée Masson elle passe entre la 1 <sup>ère</sup> rue et la 2 <sup>e</sup> rue, pratiquement à côté de la 1 <sup>ère</sup> rue. Il y a un pont à ce niveau, c'est la rivière Jourdain.

#### **ACTION DE SUIVI**

Mettre en annexe du présent compte rendu le graphique sur les analyses de la qualité des eaux de rejet.

## 7. PRÉCISIONS SUR LA TECHNOLOGIE PLASCO

M. Brien mentionne qu'à la suite d'une demande des membres du Comité, des recherches ont été effectuées par un consultant afin de pouvoir expliquer plus en détails la technologie Plasco. Il souligne que malgré des recherches exhaustives, aucune information additionnelle n'a pu être obtenue.

Il poursuit en précisant que Plasco est une technologie en phase de démonstration et que c'est probablement pour cette raison que les informations à ce sujet sont difficiles à trouver. Il explique brièvement ce qu'il connaît de la technologie en ajoutant que les recherches continuent afin de pouvoir mieux informer le Comité.

À la suite de son intervention, les suggestions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>WM est-il renseigné sur les nouvelles technologies, en Europe par exemple ?</i>	M. Brien confirme qu'au Québec les technologies ne sont pas autant avancées qu'ailleurs, en précisant toutefois que les technologies en Europe sont encore en phase de démonstration pour la plupart  On convient de traiter des nouvelles technologies lors d'une prochaine réunion.
<i>Le gouvernement impose depuis quelques années une taxe à l'enfouissement. De combien est-elle ?</i>	Jusqu'en 2006, la taxe que devait payer le transporteur était de 10,22 \$ la tonne. Cette année, elle est de 10,41 \$.  WM remet les taxes perçues au MDDEP sur une base mensuelle, tel que prescrit par règlement. Le MDDEP se charge de redistribuer l'argent aux municipalités.
<i>Quel est le coût d'enfouissement au Québec ?</i>	Cela dépend du site, mais chez WM à Sainte-Sophie, le prix affiché à la tonne est de 75 \$ plus la taxe gouvernementale. Dans la région de Montréal, les prix se situent entre 30 \$ et 50 \$ la tonne.
<i>Votre prix est de 85,41 \$ la tonne s'il n'y a pas de contrat d'enfouissement ?</i>	Oui.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À part les taxes ?</i>	Oui.

#### **ACTIONS DE SUIVI**

Poursuivre les recherches d'information sur la technologie Plasco.

Mettre le point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Prévoir une présentation sur les nouvelles technologies de valorisation des déchets.

## **8. DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION**

Mme Anastasakis demande aux participants s'ils ont des commentaires ou questions avant de clore la réunion.

Une participante mentionne que Mme Annie Bélanger remplacera Mme Danielle Larouche comme représentante du Club récréatif et équestre des Laurentides. Elle ajoute que Mme Larouche sera toutefois substitut de Mme Bélanger.

#### **ACTIONS DE SUIVI**

Modifier les coordonnées du représentant du Club récréatif et équestre des Laurentides.

Mettre à jour la liste des membres du Comité.

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le mercredi 19 juin à 19 h00 à la salle du Club optimiste de Sainte-Sophie.

La réunion se termine à 21 h 24.

Marie-Noëlle Sergerie  
Rapporteuse de la réunion